

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 16.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



ANCENIS : Vignerons de toute la région, n'oubliez pas de venir, dimanche 8 décembre, à 10 heures du matin, à la Mairie d'Ancenis, où se tiendra une grande Réunion viticole.

AVRANCHES (Manche) aura lieu, le samedi 7 décembre, un grand Concours-Foire de taureaux, génisses et vaches de race normande. Une Commission du Herd-Book examinera les animaux présentés.

VINS D'ANJOU : La Fédération des Syndicats viticoles de l'Anjou a décidé que la Foire aux Vins d'Anjou aura lieu à Angers, du 11 au 14 janvier 1930. Avis aux exposants... et aux amateurs !

UN MARCHÉ AUX FLEURS, réglementé, va être créé à Paris. La Chambre de Commerce vient de donner son avis au sujet des vœux des commissionnaires en fleurs, demandant notamment l'extension de la vente « au panier », la création de kiosques à fleurs sur la voie publique, etc.

CONGRÈS D'AVICULTURE : Un Congrès international aura lieu à Londres, en juillet 1930, dans le Crystal Palace. Chaque pays pourra présenter les progrès réalisés chez lui en aviculture. On parle d'une très forte participation des États-Unis. Le Congrès est déjà assuré de la présence de 3.000 délégués de toutes les régions de l'Univers.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS : 254.503 travailleurs agricoles étrangers sont répartis dans nos principales régions de France et plus particulièrement dans les exploitations du Sud-Ouest, du Midi et du Nord.

AIDE AUX FERMIERS : Aux États-Unis, le « Federal Farm Board » annonce la formation d'une organisation au capital de 10 millions de dollars (soit plus de 255 millions de francs) pour constituer des avances aux fermiers, en vue de l'exportation de leurs grains. Par ailleurs, le Conseil Fédéral de l'Agriculture a mis 100 millions de dollars (2.480 millions de francs) à la disposition des Coopératives pour les céréales.

AGRICULTEURS !
pour **8 francs**
DE COTISATION ANNUELLE vous recevrez notre BULLETIN chaque SEMAINE ET BÉNÉFICIEZ DES MULTIPLES AVANTAGES DE NOTRE SYNDICAT ET DE NOTRE COOPÉRATIVE AGRICOLE.



UN BON TUYAU...
— Bien mauvais votre chien.
— La vicieuse, mon cher. Il n'a plus de nez et il doit être myope.
— Mettez-lui donc des lunettes !

LA FRANCE EN DEUIL La DEFENSE des PRODUCTEURS de BLE L'ENQUÊTE AGRICOLE Un Brin de Causette...



Georges CLEMENCEAU
"LE PÈRE LA VICTOIRE"

qui vient d'être enterré en son pays natal de Mouchamps (Vendée) et dont la France entière porte en ce moment le deuil.

Confédération Générale des Vignerons du CENTRE et de l'OUEST

Les 15, 16, 17 novembre dernier, ont eu lieu, à Blois, les assises annuelles de la C. G. V. C. O. On y a étudié la situation économique de la vigne et du vin.

Le groupe de la Loire-Inférieure y était représenté. M. Armand Dehoumeau, président du Muscadet de Paris, conseiller par cooptation, avait pris la peine de venir de la Capitale assister à ces réunions. Les administrateurs de la Loire-Inférieure empêchés, avaient délégué M. Bertrand, viticulteur aux Cléons en Haute-Goulaine. Nous remercions ces messieurs de la peine et du dévouement qu'ils ont pris pour notre cause.

A ce Congrès, avait été invité et assistait M. Barthe, sénateur, président de la Confédération générale des vignerons du Midi, dont le siège est à Narbonne.

La présence de cet éminent représentant de la viticulture méridionale chez nous, a une importance décisive. Elle a pour but de réaliser la défense des intérêts généraux et le FRONT UNIQUE DE LA VITICULTURE FRANÇAISE.

Les intérêts de tous les vignerons sont solidaires, sur la plupart des points. Produire à des conditions avantageuses, bien vendre, lutter contre la fraude et les déloyales concurrence, tel est le terrain commun. Malheureusement ou heureusement nos produits sont différents. Les vins de l'Aude ont des qualités, ceux de Bordeaux en ont d'autres, ceux du Centre et de l'Ouest, de Champagne et de Bourgogne ne ressemblent à aucun d'eux. Il y en a pour tous les goûts.

L'examen de cette collection qui constitue le vignoble national doit se faire par région, il ne peut comporter une règle unique. Tel pays a son dossier oenologique, il n'est pas le même que celui de tel autre. Tel vin est d'une constitution anormale s'il est récolté sur les bords de la Méditerranée, tel autre qui a vu le jour sur les bords de la Seine, peut avoir la même constitution et être en tout point parfaitement loyal. Pour le premier, le degré d'alcool et le rapport alcool-acide est une caractéristique décisive, pour le deuxième elle ne l'est pas, et il faut

Le Sénat modifie et vote le projet relatif au Commerce des Blés

Dans notre Bulletin du 16 novembre, nous annonçons que la Commission sénatoriale de l'Agriculture venait d'adopter un ordre du jour réclamant d'urgence :

1° La réduction indirecte des importations de blés étrangers.

2° La réglementation de l'admission temporaire, afin de réduire les fraudes qu'elle provoque.

3° L'élargissement de la loi dite du cadenas, de façon à permettre au gouvernement de pouvoir relever par décret, au moment opportun, le droit de douane sur les céréales panifiables et cela en l'absence des Chambres.

Le gouvernement, ému enfin de la situation précaire dans laquelle se trouvent nos producteurs, et soucieux de provoquer un relèvement des cours, vient de déposer et faire voter un projet de loi relatif au commerce des blés.

Ce projet, voté par la Chambre, vient d'être modifié par le Sénat. Dans sa séance du samedi 23 novembre, le débat a repris à l'article 4, dont la Commission présentait ce nouveau texte :

« Art. 4. — Dans les limites des ressources provenant des recettes de droits consignés sur les blés importés depuis le 24 mai 1929 jusqu'à la date de la promulgation de la présente loi, les blés exportés dans un délai de trois mois à partir de la même promulgation, qu'ils soient ou non transformés en farine, donneront lieu au paiement d'une bonification fixée par décret et égale à la différence entre le cours moyen des blés indigènes sur le marché français et le cours moyen des blés étrangers de même qualité pratiqué sur les marchés extérieurs où seront vendus ces blés.

La bonification ainsi fixée sera majorée, d'une part du coût du transport des blés français sur les marchés étrangers et, d'autre part, de la marge nécessaire pour couvrir les frais de l'exportateur, qu'il soit un commerçant ou un groupement agricole, marge évaluée forfaitairement à 2 % du prix de vente.

« Un décret fixera les conditions d'application du présent article. »

Ce texte est adopté après quelques observations.

M. V. Boret. — Ce que tous désirent, c'est arriver à ce que les quantités de blés disponibles en France ne dépassent pas les besoins de la consommation, et par conséquent, faire sortir les excédents, de façon que l'offre soit égale à la demande et ne dépasse pas cette demande. Le projet du gouvernement répondait en partie à cet objectif. Il a été l'objet de critiques violentes à la Chambre et c'est pourquoi je me suis préoccupé de chercher un texte qui puisse donner satisfaction et à ceux qui l'ont critiqué à la Chambre et à ceux qui, dans cette Assemblée, désirent que les quantités sorties soient portées au maximum.

L'article 5 supprime l'entrepôt fictif pour les blés. M. Chapsal, président de la Commission des Douanes, en demande la disjonction. Il montre les services que rend cette institution au commerce et à l'industrie, et exprime l'avis qu'il serait inadmissible de prendre une mesure d'une aussi grande portée sans procéder à une enquête contradictoire. M. Flandin, ministre du Commerce, parle dans le même sens. Estimant que l'entrepôt fictif est un instrument de spéculation, M. René Besnard insiste, au contraire, pour le maintien de l'article.

La disjonction, mise aux voix, ne réunit que 131 voix contre 148, ce qui permet à M. Charles Dumont de faire adopter immédiatement, par voie d'amendement, l'article 5 ainsi rédigé :

« A partir de la promulgation de la présente loi, le séjour des blés en entrepôt fictif ne pourra dépasser six mois. L'entrepôt fictif est sous la surveillance, soit de l'Administration des douanes, soit de l'Administration des contributions indirectes. »

Le Sénat vote ensuite l'article 6, qui décide que la loi ne sera pas applicable aux blés durs, sans observation. L'article 7 concerne le relèvement des droits de douane par décret.

A la liste des produits pouvant être l'objet de cette mesure, M. Hayaux ajoute la féculé et M. de Marguerie le houblon.

M. de Monti de Rezé défend alors un article additionnel rendant les peines prévues par les articles 419 et 420 du Code pénal applicables à « l'auteur de toute nouvelle tendance, publiée par la presse, et dont la conséquence aura été d'égaler l'opinion relativement à l'importance de la récolte des céréales ou des stocks de blé indigène ou étranger existant en France. »

La Commission de législation étudiera cet article additionnel.

Ce projet, ainsi modifié et voté par le Sénat est revenu à la Chambre mardi dernier, 26 novembre. Le premier paragraphe de l'article 1^{er} est adopté.

L'amendement de M. Bardou, tendant à permettre au Ministre de l'Agriculture de modifier par décret la proportion de farine indigène et exotique pour les pains de gluten, a été voté à mains levées. M. Jaubert soutient un amendement au sujet du pourcentage de farine provenant de la mouture des blés étrangers.

A 21 heures, la séance reprend à la Chambre. M. Duval et M. Hennessy donnent des précisions sur le régime des entrepôts réels. Divers amendements sont proposés. M. Jaubert critique le texte de la Commission et propose la création de bons d'exportation et d'importation remis aux Associations agricoles exclusivement.

En dernière heure, nous apprenons que le projet de loi est définitivement voté par la Chambre.

Espérons, comme l'exprimait M. Gaston Menier au Sénat, que ce texte sur les blés sera bientôt suivi par d'autres, relatifs aux engrais, à l'électrification des campagnes, à la construction de silos, etc., pour satisfaire aux besoins légitimes de notre agriculture.

R. FAIVRE.

E. BAILLARGE.

Emploi des Topinambours dans l'Alimentation

Le professeur Dechambre, dans une note sur la valeur alimentaire du topinambour, établit que les tubercules sont un excellent aliment pour tous les animaux de la ferme. Le calcul des substitutions, basé sur la valeur nutritive et la digestibilité, montre que 1 kilo de topinambours équivaut à 1 k. 400 de carottes et à 1 k. 700 de betteraves. C'est donc l'aliment le plus nutritif de ces trois racines fourragères.

C'est un très bon aliment pour l'élevage des bœufs. Le professeur Dechambre conseille de ne le donner que deux semaines environ après le début de l'engraissement et à la dose de 3 à 4 kilos. Progressivement on arrivera à en donner jusqu'à 35 kilos. Si à cette dose, qui est un maximum, on ajoute 3 kilos de son et 2 kil. 500 de tourteau, on obtiendra une excellente formule d'engraissement.

Le topinambour est également bon pour la vache laitière, mais il y a dans ce cas intérêt à le donner cuti-

Une vaste enquête agricole décidée par le Parlement (Loi de Finances de 1928) va être effectuée fin 1929 et premiers mois de 1930.

Pour qu'elle soit bien faite il eut peut-être fallu aller moins vite ou s'y prendre autrement. L'heure est passée, toutefois, de discuter sur les moyens. Ce sont les Commissions de statistique, communales et cantonales, qui sont chargées de la partie principale du travail. Il importe que celui-ci soit fait de la manière la plus consciencieuse et avec le plus de précision possible.

En effet, seul un inventaire de la production agricole établis consciencieusement peut renseigner le Parlement et le Gouvernement sur le bien fondé des mesures prises ou à prendre en faveur de l'Agriculture, sur les progrès à poursuivre, sur les encouragements à accorder aux cultivateurs, sur les mesures de protection qu'ils peuvent légitimement réclamer.

Tous les cultivateurs doivent collaborer à cette enquête en fournissant des renseignements exacts. Si ceux-ci sont erronés, le Parlement, lorsqu'il sera appelé à voter des mesures d'ordre économique, ne pourra se prononcer en connaissance de cause et les intérêts des agriculteurs risqueront d'être sacrifiés.

On peut donc dire que, dans une certaine mesure, la prospérité économique de l'Agriculture dépendra de l'exactitude avec laquelle sera faite l'enquête. L'Agriculture tout entière ne peut que gagner à l'exposé exact de sa situation véritable.

Connaissant les superficies ensemenées, les rendements des diverses cultures, l'importance des cheptels vifs des diverses espèces animales, les Chambres auront des éléments pour établir un régime douanier raisonnable et stable.

D'autre part, le régime fiscal de la terre pourra être modifié en connaissance de cause; les droits de succession et de mutation en matière d'immeubles ruraux pourront être mieux établis lorsqu'on connaîtra mieux la situation de la propriété rurale.

Lorsqu'enfin, on connaîtra mieux les éléments sur lesquels reposent les revenus des cultivateurs, l'impôt sur les bénéfices agricoles sera établi sur des bases plus certaines et les injustices dont on se plaint souvent pourront disparaître.

Nous avons le ferme espoir que les Commissions communales de statistique agricole, informées de l'importance capitale de l'enquête, se feront un devoir de remplir consciencieusement les questionnaires qui ont été adressés par la Préfecture dans toutes les Mairies.



Je viens d'accompagner la mère Jeannot dans sa pite tournée d'emplettes à la ville. Que voulez-vous, faut bien prendre un peu de distraction en cette saison, seulement les femmes quand elles viennent au cheu-lieu, c'est pour aller fouiner dans tertous les magasins.

V'là l'y point la fin de l'année qu'approche, c'est le moment des soldes et des occasions. Faut voir si ça s'déballe en vitesse ! J'lisais à la devanure d'un grand magasin cet écritur :

« Demeurer à l'avant-garde de la mode, renouveler et sélectionner nos assortiments pour la saison prochaine, tel est notre principe immuable. »

Cette recherche constante de la nouveauté nous oblige d'accélérer le passage des marchandises dans nos Rayons. Profitez-en et achetez avec 30 à 40 % de rabais les articles que nous soldons actuellement à tous nos Rayons.

Bigre ! pour des occasions, en veux-tu, ma chère... en v'là ! Pourquoi nous autres qu'on ne mettrait point itou, à la porte de notre ferme, le même écritur qu'aux galeries Farfouillettes, ou aux grands magasins Sucer et C^{ie} ?

« Demeurer à l'avant-garde du Progrès, renouveler et sélectionner nos semences pour la saison prochaine, tel est notre principe de père en fils. »

Cette recherche constante de la nouveauté nous oblige à accélérer la distribution des engrais et de notre semouère à rayons. Profitez-en et achetez avec 30 à 40 % de rabais nos grains, nos pommes et nos cochons que nous soldons actuellement à tous les marchés. »

Qu'en pensez-vous les copains ? C'est-y point la vérité vraie qu'on solde not' blé, not' pinard, toutes nos marchandises, souvent au-dessous de not' prix de revient ? A la ville y doivent croire que c'est pour mieux renouveler nos assortiments pour la saison prochaine !

Pour en revenir aux magasins et à la mode, la mère Eugène qu'est bé maline, me disait qu'en ce moment, surtout à la Capitale, tout l'monde est sans dessus-dessous ! Pennez donc, on parle de revenir à la mode des robes longues et des cheveux longs !!!

Vous madame ! C'est une vraie révolution dans les salons, les ateliers de couture, les magasins, même dans la rue ou le métro. On portera des jupes jusqu'à la cheville, en attendant les robes à traîne ou à queue ; on reviendra itou aux grands chapeaux, à cause des nouveaux chignons, ou des belles nattes. Les tailleurs, les drapiers, les couturiers sont contents puisqu'elles fourniront dix mètres d'étoffe pour faire une robe... mais les coiffeurs s'arrachent les cheveux de désespoir, à l'idée qu'ils vont perdre leurs fidèles clientes. Pu de jolies petites nattes qu'à raser, pu d'ondulations indéfrisables à 120 francs ! Comme Perrette, adieu vœux, vaches, cochons couvés !... C'est pourquoi le Syndicat des Coiffeurs va faire afficher cette pancarte :

« La recherche constante de la Mode nous oblige d'accélérer le passage de la tondeuse à toutes nos clientes. Profitez-en et achetez avec 30 à 40 % de rabais les nattes et faux chignons que nous soldons à tous nos rayons. »

Et n'oubliez point les éternés du gargon !

MAITRE JEANNOT.

Achetez tous le nouveau Timbre antituberculeux

D^r CHARITAT, Vétérinaire.

OFFICE AGRICOLE DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE-INFERIEURE

NANTES — 33, Rue de Strasbourg — NANTES

LISTE des PROPRIÉTAIRES de TAUREAUX

inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1929-1930

Comice d'Aigrefeuille RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Leroy, Le Pirolet, Vieilleville (N. I.). (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Rezeau, au Bourg, Vieilleville (N. I.). RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Fleury, La Brenière, Montbert.	MM. Chapeau, La Joussaie, Moisdon-la-Rivière. Cochet, Villeneuve, Grand-Auverné. Peiberbe, Bonneval, Ruffigné. Bradame, La Pinais, Moisdon-la-Rivière. Plessis, Le Petit-Regne, Rougé. Ferron Isidore, La Loutrais, Ruffigné. Gautier Julien, La Gahorais, Châteaubriant. Auffrais, La Fraudière, Villepot. Ferron, La Behorais, Rougé.	Comice de la Chapelle-sur-Erdre RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Landais Joseph, Champ-Briand, Grandchamp (N. I.). Comice du Loroux-Bottreau RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Chevalier Pierre, La Bertelière, La Boissière-du-Doré. Fleurbaey Joseph, La Touche, La Remaudière. RACE NORMANDE (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Hyvert, Boire-Courant, St-Julien-de-Concelles.	Comice de Pontchâteau RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Moricet Jean, Le Bugnan, Pontchâteau (N. I.). Comice de Riaillé RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Delanoue Julien, Bois-Laurent, Riaillé (N. I.). Emeriau François, La Hamonnière, Riaillé (N. I.). Robert Théophile, l'Epaul, Pannecé (N. I.). (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Ouary Alexandre, La Botterie, Trans. M ^{me} Mercier (Veuve), l'Angellerie, Teillé (N. I.). MM. Delaunay Pierre, La Chevrelière, Pannecé (N. I.). Verger Pierre, Les Roseaux, Pannecé. Lebreton Jean, Barre-Berge, Riaillé.	(Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Riolland Félix fils, Condé, Donges. Lebeau Victor, Braiz, Montoir. Comice de Saint-Nicolas-de-Redon RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Paillaud Eugène, Bois-Madame, Avesseau. Comte Armand, Carheil, Plessé. Friot Julien, La Nouette, Avesseau. Libot Julien, La Jouaron, Avesseau. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Mainguet François, Cavardin, St-Nicolas-de-Redon. Favreau, La Châtaigneraie, Avesseau. Porcher Pierre, Sainte-Adeline, Plessé. Trigon, La Margouret, Plessé.
Comice d'Ancenis RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Esnault, La Chutellerie, Ancenis. Comice de Blain RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Thébaud François, Sainte-Marie, Blain. Comice de Bourgneuf-en-Retz RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Moreau Léon, La Pacauderie, Chémère. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Lefevre et Viaud, Belle-Perche, Chémère. Tourneux, Le Pil-e, Fresnay. RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Guilbaud, Les Jarriettes, Chémère. Chauvet, La Jolinière, St-Hilaire-de-Chaléons (N. I.).	Comice de Clisson RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Hervouet Henri, La Gagnerie, Gétigné. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Guichet, Le Grand-Pin, Clisson. Brosset, La Sennardière, Gorges. Comice de Derval RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) MM. Benton François, La Renerais, Derval (N. I.). Briand Victor, La Sablière, Derval (N. I.). Poupard François, La Tourelle, Derval (N. I.). RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Dugué Louis, La Ricoulais, Saint-Vincent-des-Landes. Rochet Jean, La Griolais, Saint-Vincent-des-Landes. Lecoq Pierre, La Chaumière, St-Vincent-des-Landes. Degrés Jean, La Cohardais, Lusanger. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Lambert Joseph, La Madelaine, Saint-Vincent-des-Landes. Landrin F., Lugat, Derval. Olivon Julien, Le Houx, Derval.	Comice du Pellerin RACE NORMANDE (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Berthaud, La Jutière, Sainte-Pazanne. Dossat Henri, Buzay, Rouans. Turpin-Hervé, Launay, Rouans. RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Perruchas Raymond, Beaumanoir, Port-Saint-Père. Thomas Pierre, Jeune-Brettonnière, Port-Saint-Père (N. I.). Comice de Ligné RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Chauveau Alexandre, Mouzeil (N. I.). (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Ménard Pierre, La Tardivière, Mouzeil. Bazin Félix, La Soudairie, Ligné. Bréhier Julien, La Martinière, Ligné. Dupé Alexandre, au Châtelier, Couffé.	Comice de Saint-Etienne-de-Montluc RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Vallée Alexandre, La Carterie, Conéron. RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Mabilais Aristide, La Marquellerais, Saint-Etienne-de-Montluc (N. I.). David Jules, Petite-Julienais, Saint-Etienne-de-Montluc. (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Mosset François, La Baie, Saint-Etienne-de-Montluc. Comice de Saint-Gildas-des-Bois RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M ^{me} Hubert (Veuve), Belle-Fontaine, Guenrouet (N. I.). (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Comte Hubert de Montaigu, La Bretesche, Missillac. Batard J.-M., Le Mareau-Beaubois, Drefféac. Malnoé Louis, Ferme-Ecole, Saint-Gildas-des-Bois.	Comice de St-Philbert-de-Grandlieu RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Gantier J.-B., Le Redour, Saint-Philbert-de-Grandlieu. (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Eveillard, La Haie-Angebaud, St-Philbert-de-Grandlieu. Comice de Saint-Père-en-Retz RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) M. Clavier Pierre, La Fossais, Corsept. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Leduc Georges, Saint-Père-en-Retz. Ollivier, Les Bouillons, Saint-Père-en-Retz. RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Priou, La Chalopinère, Sainte-Marie (N. I.). (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Ollivier Jh., Pont-Cailleau, St-Père-en-Retz. Morice, à Beaulieu, Saint-Michel-Chef-Chef.
Comice de Carquefou RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Nogue, Les Rivières, Carquefou. RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Bourgeois Félix, aux Bréhendes, Carquefou. Comice de Châteaubriant RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. David, La Loutrais, Ruffigné. Chevalier, La Chutière, Rougé. Roux, Petit-Fougeray, Châteaubriant. Boncherie, La Durandais, Rougé. Auffrais, Le Jarrier, Rougé. Orain, La Rousselière, Châteaubriant. Cochet, La Touche, Louisfert. Cersisier, Le Pont, Soudan. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Cottier Henri, La Mézallière, Soudan. Cersisier Jean, Le Pont, Soudan. Houssais Jules, Le Breil, Erbray. Dupré Jean, La Veslaie, Saint-Aubin-des-Châteaux. Grimaud, La Nantais, Grand-Auverné. Gautier François, La Réauté, Saint-Aubin-des-Châteaux. Pentecôte Prosper, La Nouais, St-Aubin-des-Châteaux. Houssais, l'Oizelière, Châteaubriant. Bruand, Cour de la Boissière, Soudan.	Comice de Guémené-Penfao RACE NANTAISE (Taureaux ayant deux dents) A. Gilbert Louis, Bois-Buffet, Conquereuil. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Roué Auguste, Ste-Clotilde, Guémené-Penfao (N. I.). Gilbert Jean, Cotidel, Conquereuil. Taillandier François, Ste-Emilie, Conquereuil. RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Houssais Pierre, La Chesnaie, Marsac. Médard Eugène, La Tremblais, Guémené-Penfao. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. du Helgouët, Juzet, Guémené-Penfao. Ferré François, La Corbelais, Guémené-Penfao. Ollivier Clément, La Croix de l'Epine, Guémené-Penfao. Comice de Guérande RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) M. Perrin, Dombéry, Guérande. (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Mahé Francis, Moulin de la Place, Guérande. RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Mennet, La Ville-aux-Chats, Mesquer.	Comice de Machecoul RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Chiffolleau, La Clartière, Machecoul. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Tourneux, La Bernardière, Machecoul. Roncin, Le Tennemet, Machecoul. Renaud, La Bardonnière, Machecoul. Chataigner, l'Aubrais, Machecoul. Comice de Nort-sur-Erdre RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) M. Aubry, au Chaffaud, Nort-sur-Erdre. (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Baudouin Jean, La Verrière, Nort-sur-Erdre. Comice de Nozay RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Marsac, Le Retz de Foy, Abbaretz. Frémont Eugène, Montjonnet, Abbaretz. Rincé Pierre, Le Braud, Nozay. Doussat Pierre, Le Vaidais, Treffieux. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Carudel J.-B., Linel, Nozay. Roiné François, La Guignenais, Treffieux. Briand J., Les Vallées, Nozay. Launay, Créviac, Nozay.	Comice de Saint-Mars-la-Jaille RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant deux dents) MM. Lemoine Eugène, Haute-Chapellière, Maumusson. Le Gouais Yves, La Barre-David, St-Sulpice-des-Landes. Hamon-Hamon Pierre, Le Coudray, Bonneuvre. (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Joulain Joseph, Le Marchis, St-Sulpice-des-Landes. Ploteau Joseph, Rétais, St-Sulpice-des-Landes. M ^{me} Fèvre Jean (Vve), Carbouchet, St-Mars-la-Jaille. MM. Denier Jean, La Grée, Saint-Mars-la-Jaille. Trimoreau René, La Motte, Maumusson. Biotteau Louis, La Garenne, Maumusson. Comice de Saint-Nazaire RACE NORMANDE (Taureaux ayant deux dents) MM. Juin Joseph, Drélif, Montoir (N. I.). Fillard, Les Quatre-Vents, Pornichet (N. I.).	Comice de Savenay RACE NORMANDE (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Clouet François, Beauregard, Prinquiau. RACE NANTAISE (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Lemarié, Les Hétières, Savenay. Ardois, Lavau. Bidet, La Maraudais, Savenay. Violin Emile, Sainte-Marie, Campbon (N. I.). Comice de Vallet RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant quatre dents et plus) M. Sauterjean, Le Pallet. Comice de Varades RACE MAINE-ANJOU (Taureaux ayant quatre dents et plus) MM. Branchereau Gabriel, La Silardière, Varades (N. I.). Ariaux Alexandre, Grande-Menuère, Varades. Robin Pierre, La Silardière, Varades.

Les taureaux marqués (N. I.) (non inscrits) ne sont admis et n'auront droit à la prime que sous la condition que leurs propriétaires justifieront, à l'Office Agricole, avant fin Mars 1930, qu'ils ont été acceptés par l'une des trois sociétés d'élevage du Département (Nantais, Maine-Anjou, Normand) et inscrits à leur livre zootechnique. Ils en ont été avisés par une lettre jointe à l'envoi du carnet de saillies

LISTE des PROPRIÉTAIRES de VERRATS

inscrits pour une PRIME de CONSERVATION en 1929-1930

Comice d'Aigrefeuille MM. Messet, La Bidière, Maisdon. Pavageau, Le Bois-Joly, Vieilleville.	Domaine de Melleray, La Meilleraye. MM. Lefranc J., La Brèche, Châteaubriant. Gautier Jean, Pont-Esson, Percé.	Comice de Guémené-Penfao M. Saffré Joseph, La Haie, Conquereuil.	Comice de Nozay MM. Gestain Edmond, La Fleurière, Treffieux. Guillet Michel, Rosabonnet, Nozay.	M ^{me} Briand-Chauvin, La Quétais, Saint-Etienne-de-Montluc. MM. Bedel François, La Pilletterie, Saint-Etienne-de-Montluc. Quignon, Saint-Etienne-de-Montluc.
Comice de Blain M. Anizon Pierre, La Thiolais, Blain.	Comice de Derval MM. Briand Pierre-Marie, Chanteloup, Jans. Rabine Jean, Mougéron, Saint-Vincent-des-Landes. Salmon F., Le Foy, Derval. Durand Pierre, Croquemais, Derval. Pageot Julien, La Rivière-de-Cosne, St-Vincent-des-Landes. Latoche François, Le Vieux-Bourg, Lusanger. Chailloux Maurice, Cheneau, Jans.	Comice du Pellerin M. Gouard François, Le Pilon, Cheix.	Comice de Riaillé MM. Pageau J.-B., La Bitaudière, Trans. Jans Julien, La Joussière, Pannecé. Prodrom de Emile, Haute-Pierre, Riaillé.	Comice de Saint-Mars-la-Jaille MM. Macé, Moulin du Bourg, Maumusson. Guyot Jean, Bonneuvre.
Comice de Châteaubriant MM. Joncheret, La Garenne, Châteaubriant. Thomas Louis, La Séveronnière, Rougé. Cherruau Célestin, La Peysière, Rougé. Duchêne Etienne, La Pentecôte, Châteaubriant. Henri Alphonse, La Mauricière, Erbray.	Comice de Nort-sur-Erdre M ^{me} Pageot (Vve), La Bréchoulière, Les Touches. M ^{me} Jolivet (Veuve), Bonneuvre, Les Touches. M. Léquie J.-M., au Houssais, Nort-sur-Erdre. M ^{me} Hamon (Vve), Les Places, St-Mars-du-Désert.	Comice de Ligné MM. Barthélémy J.-M., Mauregard, Couffé. Poirier François, l'Osier, Ligné.	Comice de Saint-Etienne-de-Montluc MM. Chauvin Eugène, La Guibourdaie, Cordemais. Lodé Julien, La Garotine, Saint-Etienne-de-Montluc.	Comice de Saint-Père-en-Retz M. Gautier-Tessier, La Caillerie, Chauvé.
				Comice de Varades M. Bosseau-Joussé, La Chapelle-Saint-Sauveur.

Vêtements

BELLE JARDINIÈRE PARIS

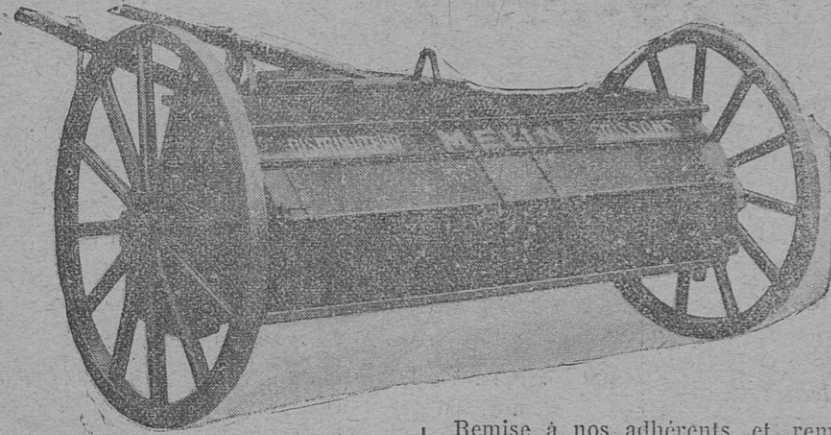
Vêtements

Seule Succursale dans la Région : NANTES, 12, Rue du Calvaire - Téléphone : 142-78 - Chq. post. Nantes : 83-20

Machines Agricoles



Distributeurs d'Engrais

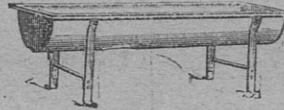


A fond-mouvant et à hérisson, commandé par engrenages, carters à bain d'huile sur les deux côtés. Tous les organes sont protégés. On peut semer tous les engrais par tous les temps. Modèle le plus simple, le plus léger le traction, le mieux construit. Appareils garantis.

Ces appareils se font en : 1^{er} 50..... 2.200 fr. 1^{er} 75..... 2.230 fr. 2^{es}..... 2.250 fr.

Remise à nos adhérents et remboursement de transport. Autres modèles et autres marques. Notices explicatives et références sur demande.

Abreuvoirs



Tous modèles. - Nous consulter.

Ronces galvanisées

A 2 PICOTS, neuvs, 1^{er} ch. les 100^m : Nos. Écart. 11 cm. 12,5..... 13 fr. 13..... 15 » 14..... 17 25 » 15..... 19 50 » 16..... 23 »

A 4 PICOTS :

Nos. Écart. 6 cm. 14..... 23 25 » 15..... 26 50 » 16..... 30 »

Départ Nantes. Remise aux adhérents.

Fils galvanisés pour vignes

En boîtes irrégulières, les 100 kilos. N° 14..... 217 fr. N° 15..... 214 » N° 16..... 209 »

En boîtes réglées à 5 kilos. Majoration de 5 francs aux 100 kilos. Départ Nantes. Sauf variations. Remise à nos adhérents.

Coupe-Racines

Système breveté, entièrement métallique, monté sur billes, construction soignée, stabilité parfaite, durée illimitée, tremée en tôle d'acier incassable, permettant l'accès des plus fortes racines.



Ces coupe-racines, spécialement étudiés pour être actionnés à la main, sont livrés avec couvre-lame et goulette amovibles les tranches dans un récipient.

Nombre de lames DÉBIT Prix avec couvre-lame N° de lames à l'heure 1 4 1.500 kil. 370 » 2 4 2.500 — 450 » 3 6 4.000 — 575 »

Ces prix s'entendent départ. Remise à nos adhérents. Instruments sans couvre-lame, réduction de 50 francs. Bien préciser si l'on désire lames unies, pour tranches, ou lames dentées, pour cossettes.

MARCHE DE LA VILLETTE

Du lundi 25 Novembre

Table with columns for ANIMAUX, Américains, Invertis, COURS OFFICIELS du kilo, viande nette, and PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, and Pores.

La Vie Syndicale

Villepôt

Dimanche 1^{er} décembre, à 7 h. 15 du matin, à l'issue de la messe, grande réunion syndicale. Conférence agricole par MM. Faivre, de Dreuzy et Le Gouais, ingénieurs-agronomes, suivie d'une séance cinématographique instructive.

Tous les cultivateurs de la région sont cordialement invités.

Châteaubriant

Dimanche 1^{er} décembre, à 11 h., après la grand'messe, salle de la Mairie, conférence agricole par MM. Faivre, de Dreuzy et Le Gouais, ingénieurs-agronomes, suivie d'une séance cinématographique instructive.

Tous nos adhérents de la région sont priés d'y assister et d'y amener leurs voisins et amis.

Ancenis

Dimanche 8 décembre, à 10 heures du matin, à la Mairie, grande réunion du SYNDICAT VITICOLE DE L'ARRONDISSEMENT D'ANCIENSIS, sous la présidence de M. de la Rochemaucq, à laquelle sont conviés TOUS LES VIGNERONS de la région.

M. de Camiran, vice-président de la Confédération générale des vignerons du Centre et de l'Ouest, parlera des besoins et revendications de la viticulture et de la puissance d'action de la Fédération générale des vignerons de France, qui groupe toutes les régions viticoles : Midi, Bordelais, Centre et Ouest, Bourgogne, Champagne, Alsace et Lorraine, Algérie.

M. Faivre, directeur technique du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, prendra la parole au sujet du rôle de nos Associations agricoles et de l'application prochaine de la loi des Assurances sociales.

Questions diverses très importantes. — Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Bouaye

Mardi 10 Décembre, à 7 heures du soir, à Bouaye, Salle du Patronage, grande réunion syndicale. Conférence Agricole par MM. Faivre, de Dreuzy et Cormier. Séance Cinématographique instructive. Distribution de brochures.

Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs voisins et amis. Les dames sont également invitées.

Saint-Hilaire-de-Chaléons

Dimanche dernier 24 novembre, dit lieu, salle du Patronage, après la grand'messe, une belle réunion syndicale et conférence agricole, suivies d'une intéressante séance cinématographique.

M. Pestrade, autour de M. Chauvet, maire de Saint-Hilaire, avaient pris place les délégués de nos sections voisines de Bourgneuf, Chéméré, Arthon et Sainte-Pazanne, qui, par leur présence, montrèrent aux agriculteurs de Saint-Hilaire, l'étroite union et la bonne entente existant entre toutes nos sections en Loire-Inférieure, pour la défense de nos intérêts professionnels.

Après avoir remercié les uns et les autres et retracé brièvement le rôle de nos grandes Associations agricoles, M. Faivre procéda à l'élection du bureau de la nouvelle SECTION AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS, déjà annoncée dans notre Bulletin du 24 août dernier.

Voici les membres du bureau :

Président : M. Césaire Loirat ; Vice-présidents : MM. Simon François et Rousseau Benjamin ; Trésorier : M. Pierre Pineau ; Secrétaire-adjoint : M. Camille Balarand ; Conseillers : MM. Alfred Bardy, Clair Boiveau, Jean-Marie Gineau, Eugène Guittany, Théodore Bellevier, Jean-Marie Pipod, François Briand.

Toutes nos félicitations aux membres de la nouvelle section de Saint-Hilaire appelée à jouer un grand rôle dans la région.

Rhumatisme

Le Docteur Simey, spécialiste, 3^e année, consulte à Nantes, 2, rue Boileau, le samedi après-midi. 233^e attestation autorisée à publier : M. Louis Boutin, rue de la Cure, Saint-Pierre de Chemillé (M.-et-L.) : Je souffrais de sciaticque depuis 6 mois et ai été guéri en une seule séance de traitement. Confirmez au bout de 6 ans. Renseignements gratuits. Brochure 2 fr. Ecrire Dr Simey, Nantes, rue Boileau.

CULTIVATEURS ! avant l'hiver,

employez sur vos BLES, sur toutes vos CÉRÉALES d'hiver,

Le Nitrate de Soude du Chili

(75 à 150 kilos à l'hectare)

Vous provoquez ainsi une levée rapide, un enracinement profond, une végétation initiale particulièrement vigoureuse, et vos céréales défendent contre les RIGUEURS DE L'HIVER, contre la maladie et contre tous leurs ennemis naturels.

Pour tous renseignements agricoles, techniques, pratiques et commerciaux, s'adresser à la Délégation Française des Producteurs DE NITRATE DE SOUDE DU CHILI, 9, rue de Stockholm, PARIS (3^e). Agence de l'Ouest : M. P. CORMIER, ingénieur-agronome, 23, boulevard de l'Égalité, NANTES. Envoi gratuit et franco sur demande de brochures et notices agricoles.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents, 5 francs par annoncé paraissant 2 fois.

OFFRES

48. — A vendre 1/2 muils et barriques neufs et d'occasion, chêne et châtaigner. S'adresser à M. Charon-Jamin, 45, quai Malakoff, Nantes.

175. — A vendre, plants des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés, blancs et rouges, production des vignobles et pépinières du propriétaire, authenticité garantie. Catalogue franco. Prix de gros.

S'adresser à M. Terrien, la Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer.

180. — On offre plants de vignes greffés, racines, Pinot, Muscadet, et Hybrides divers, numéros connus et appréciés. — Producteurs directs, Bertille Seyve 450, Othello et Noah. S'adresser à M. Auguste Meneux, viticulteur au Guineau, la Chapelle-Basse-Mer, qui engage les vignerons à visiter ses pépinières.

187. — A vendre beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties.

S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

210. — A vendre, plants d'asperges, « Grosse Argenteuil » hâtive et productive. Prix réduits. S'adresser à M. Chapeau père, à Bellevue, Sainte-Luce.

215. — A vendre, 500.000 plants greffés : Muscadets, gros-plant, colombard, gros-ot, pinot, et toutes variétés de l'Ouest. 400.000 racines hybrides anciens et nouveaux. Tous arbres fruitiers. Catalogue franco. S'adresser à M. J. Foulonneau, à Saint-Christophe la Coupric (Maine-et-Loire).

220. — A vendre, beaux plants d'asperges « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Plants sélectionnés extra. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce.

225. — Pour cause cessation de chasse, on offre gratuitement jolie chienne Gordon-Laverack, 6 ans.

226. — A vendre, petit coffre-fort portatif Bauche, combinaison 2 lettres. Prix : 400 francs.

227. — A vendre à l'amiable, Commune de La Chapelle-sur-Erdre, près le bourg, ferme de 15 à 18 hectares, libre le 1^{er} novembre 1930. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Guéguen, notaire à La Chapelle-sur-Erdre.

228. — A vendre comme reproducteurs, 2 bons taureaux normands, 10 et 11 mois, issus de parents inscrits au Herd-Book, et primés dans concours.

229. — A vendre, conduite intérieure 10 CV. Panhard, 1/2 taxe. S'adresser, 4, rue Tournefort, Nantes.

230. — A louer pour la Toussaint 1930, belle ferme de 28 hectares environ, sise Commune de Champocé (Maine-et-Loire). S'adresser à M. Lagarde, expert foncier à Saint-Georges-sur-Loire (Maine-et-Loire).

231. — A vendre, une bonne génoise Normande de 3^{es} mois, issue de parents inscrits au Herd-Book et primés dans les concours.

HERNIE CHUTES DE LA MATRICE CLIG MÉDECINE CHIRURGIE DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux, hélas ! sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages, PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité. Et cependant, un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste a toujours raison de cette infirmité. CHAQUE ET TROP SOUVENT MORTELLE.

Voici quelques attestations émanant de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. RETIF François, à la Ridelet, commune d'Erbay.

M. PENTCOUËT, à la Villerie de Saint-Joseph.

M. PÉDARD Henri, au Pont-Béranger de Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Mme BOSSIS, au Pommier, par Legé, M. TIMONNIER, à Nort-sur-Erdre (Loire-Inférieure).

M. PINÉREAU E., à Saint-Jean-du-Pellier.

M. CROSSOARD, Châteaubriant (Loire-Inférieure).

M. CHAMARD L., au Pallet (L.-I.).

Mme GASTINEAU, La Chapelle-Glavin (Loire-Inférieure).

M. BELLEHIN J.-B., Sainte-Pazanne (Loire-Inférieure).

Mme CHOUIN, à Fresnay (Loire-Inférieure).

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne souffrante de sa santé et de ses intérêts comprendra qu'elle doit s'adresser à un SPÉCIALISTE DE SA RÉGION. SEUL M. LEROY, ayant son Cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Inauguration du « Bureau d'Etudes sur les Engrais »

Samedi 23 Novembre, la Société Commerciale des Polasses d'Alsace inaugurerait le « Bureau d'Etudes sur les Engrais » qu'elle vient d'installer à Nantes, 5, place du Commerce. M. Valentin, directeur régional, et M. de Dreuzy, directeur du nouveau bureau de Nantes, recevaient aimablement leurs invités, parmi lesquels nous notons : MM. Delafoy, président de la Chambre de Commerce ; Chaquin, directeur des services agricoles de la Loire-Inférieure, et son adjoint, M. Merlant ; Andouard, directeur de la station agronomique de la Loire-Inférieure, et son adjoint, M. Suais ; Brechoteau, directeur du Syndicat agricole de Vendée ; Faivre et Cholet, directeurs du Syndicat agricole de la Loire-Inférieure ; Cormier, directeur de la « Semaine », et de nombreuses personnalités du commerce des engrais.

M. Valentin s'attacha surtout à montrer l'esprit de confiance et de cordialité qui existe entre la propagande et le commerce des engrais. Puis M. de Dreuzy prononça l'allocution suivante :

« M. Valentin vous a dit tout à l'heure le but que nous avions à atteindre, et dans quel esprit d'union il fallait que nous travaillions ensemble afin de faire progresser notre venue. Pour votre part, vous connaissez vos possibilités. Je veux vous dire, en quelques mots, ce que vous pouvez attendre du Bureau Annexe d'Etudes sur les Engrais de Nantes.

D'abord vous pourrez en attendre un accueil toujours cordial, quand vous voudrez bien y venir.

De bonnes relations ne peuvent s'établir ni se continuer sans une

confiance réciproque, aussi nous serons toujours heureux de vous voir venir nombreux dans ce bureau ; votre présence y sera l'indice de la sympathie que vous portez à la Société Commerciale.

Mais en plus du plaisir que nous pourrions avoir à nous rencontrer, nous avons l'intention de vous offrir ici une sorte de salon de lecture, ou mieux, de hall d'informations agricoles.

Vous trouverez, en effet, sur nos tables, les journaux que nous recevons tous les samedis matin, des bulletins de renseignements, des brochures diverses sur les cultures, sur les engrais.

Vous pourrez venir les consulter et puiser là ce qui sera utile à votre documentation.

Dans nos vitrines, outre nos sujets d'exposition habituels, vous verrez, au fur et à mesure qu'ils paraîtront, exposés tous nos moyens de propagande, cartes postales, découpures, dessins animés, aussi bien que les brochures nouvelles que nous nous sommes efforcés et que nous nous efforçons d'adapter le plus possible aux conditions de culture de notre région.

Le Bureau de Nantes vous est donc largement ouvert Messieurs, ne craignez pas d'y venir.

Si nous portons maintenant nos regards sur la campagne, nous voyons qu'il reste encore beaucoup à faire pour arriver à ce que les engrais chimiques soient appréciés à leur juste valeur.

Le cultivateur leur demande souvent ce qu'ils ne peuvent produire et ne les emploie pas de manière à

leur permettre de donner leur maximum d'efficacité. Il faut donc que, par une forte action extérieure, nous arrivions à l'éclairer et à le guider.

Nous continuerons à faire des conférences et à ce sujet, sachez bien Messieurs, que nous sommes à la disposition de tous, pour aller dans la mesure de notre temps, dans vos communes, donner aux cultivateurs les conseils d'emploi nécessaire, ainsi par tous les moyens de propagande existants, par tous ceux qui seront créés ultérieurement, nous arriverons, nous en sommes certains, à faire progresser la culture, par l'emploi rationnel des engrais chimiques et particulièrement des engrais potassiques.

Enfin MM. Chaquin et Delafoy, en termes aimables, se faisant l'interprète des nombreux invités, levèrent leurs verres en l'honneur de MM. Valentin et de Dreuzy et à la prospérité des Polasses d'Alsace dans notre région.

La Foire-Concours des Vins à Ancenis

Le comité a décidé que les exposants qui ont eu, deux années de suite, soit le premier, soit les seconds prix (en muscadet), c'est-à-dire en 1927 et 1928, sont déclarés hors-concours.

Pour ceux-ci, un concours est ouvert pour l'attribution d'un prix spécial, mais ils ne participeront pas au concours général.

Les viticulteurs qui se trouvent dans ce cas sont priés de bien vouloir venir, cette année, faire apprécier leur muscadet de 1929.

Sachez acheter vos Engrais phosphatés

Nous nous permettons de poser quelques principes qui peuvent vous aider à acheter vos engrais phosphatés :

1^o L'acide phosphorique est parmi les éléments reconnus nécessaires aux plantes le moins mobile. Il ne circule pas facilement dans le sol comme par exemple l'Azote des Nitrates qui va, pour ainsi dire, à la rencontre des racines des plantes. Il faut donc que l'engrais phosphaté utilisé permette à l'acide phosphorique de se disperser dans toute la couche arable et d'être ainsi à la portée du plus grand nombre possible de radicules. Cette dispersion peut être obtenue par une solubilité momentanée à l'eau comme celle du Superphosphate ou par une très grande finesse de mouture.

Dans un phosphate naturel il se trouve toujours une partie très fine, et c'est celle qui se disperse et est efficace. La garantie de finesse à un tamis ne doit donc pas porter sur 50 %, ce qui revient à dire que la moitié de l'engrais seulement est intéressant ; mais au moins sur 90 %. L'état actuel de l'industrie permet d'ailleurs de garantir 90 % au tamis 200.

2^o L'origine d'un phosphate a une très grande importance. Plus un phosphate est dur, plus il est facile à pulvériser mais moins il est efficace. Il est d'ailleurs reconnu, que certains phosphates du Maroc dosant 33 % sont moins efficaces à égalité de finesse de mouture que des phosphates des Ardennes dosant 16 % mais ayant une origine tendre.

3^o Dans un sol acide, n'apportez que des engrais riches en chaux. Rendez-vous en compte vous-même, en versant sur les engrais phosphatés qu'on vous propose, un peu de vinaigre faible ; s'ils contiennent de la chaux, il doit y avoir un bouillonnement sérieux facile à constater.

Quand vous achetez une barrique de vin, vous ne vous préoccupez pas uniquement du prix et du degré d'alcool ; vous cherchez à savoir si son goût vous convient, si son origine vous plaît, si sa fabrication est saine. Quand vous achetez un engrais phosphaté, assurez-vous donc qu'il soit susceptible de se disperser rapidement dans le sol, que son origine soit bonne, c'est-à-dire tendre, qu'il soit sain pour vos terres acides, c'est-à-dire qu'il soit riche en chaux.

Y. Le GOUAIS, Ingénieur agronome.

Crevasses des Trayons

Chez les bonnes vaches laitières, il arrive que le gonflement des mamelles et des trayons provoque des gerçures qui rendent douloureuses pour l'animal les tétées ou la traite. Au contact des litières, ces fissures peuvent s'aggraver et dégénérer en crevasses. Dès l'apparition de ces accidents bénins, il est bon de pratiquer des lavages à l'eau boriquée, puis d'enduire tout le pis avec de la pomnade camphrée à 1/5 ; si la douleur est trop grande, on emploie de la vaseline boriquée et cocainée. Prendre la précaution de renouveler régulièrement les litières.

Le plus Robuste des Valets La plus Diligente des Servantes c'est L'ÉLECTRICITÉ La plus économique des mains-d'œuvre A LA FERME Pour Essais, Renseignements, Conseils gracieux et Fourniture des Appareils, adressez-vous à VOTRE SECTEUR qui a le plus grand intérêt à vous satisfaire La Société Nantaise d'Electricité 23, rue de Strasbourg, NANTES CHOLET, SAINTE-PAZANNE ANOENIS, MONTAIGU La Société de Distribution d'Electricité de l'Ouest SEGRE et CHATEAUBRIANT L'Energie Electrique de la Basse-Loire 23, rue du Croisic, SAINT-NAZAIRE

S'adresser au Comte de Boispiéan, à Rougé.
232. — A louer le 1^{er} Novembre 1930 (partie libre au 24 Juin), une tenue maraîchère close de murs, de 2 h. 1/2 environ de Nantes, près gare grande ligne. Service arrosage fourni par la rivière de la Sèvre.

DEMANDES

96. — On demande de suite, pour propriété à 2 kilomètres de Vertou, un ménage vigneron avec enfants en âge de travailler.
97. — On demande un ménage, hommes toutes mains, sachant très bien soigner le bétail, femme sachant traire les vaches et s'occuper des porcs.
98. — On demande ménage pour campagne, à 15 kilomètres de Nantes, l'homme jardinier toutes mains, femme lessive.
99. — On demande pouliche, type breton, 2 ans maximum, douce, saine, rayon rapproché Vendée, Sud de la Loire.
100. — On demande ménage même avec enfants en force, pour culture et vigne. Prendrait célibataire. Très bien payés, mais de bonnes références.
101. — On demande pour propriété Pont-l'Abbé (Finistère), ménage, homme à toutes mains, femme cuisinière. S'adresser à M. du Châtelier, Château de Kernuz-Pont l'Abbé.

NOTRE COOPERATIVE

Huiles de Table
Extra « Calvé », par 15 litres, 8 fr. 50 le litre franco, verre facturé 1 fr. et repris au même prix.
Extra « La Délicate », 10 k., 35 fr. franco; 5 k., 50 fr. franco.

Savons
Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur 405 fr.
Savon blanc, G.H.B., 72 % matières utiles 385
Savon blanc extra silicaté 335
Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.
Savon blanc extra, 72 %, « Croix d'Or », en barres 430
« en morceaux de 500 gram. 430 »
Les 100 k. départ Nantes.

SAVONS MOUS

Fils	Fils	Seaux
50 k.	25 k.	12,500
Diaphane supérieur.....	330	335
340		
Extra pur.....	285	290
295		
Diaphane.....	215	220
230		

Les 100 kilos logés, départ Nantes.

Charbons les 1.000 k.

Gailette « Cardiff » moyenne	410 fr.
petite.....	430 »
Braisette.....	350 »
Boulets.....	310 »
Doublets.....	340 »
Anthracite 1 ^{er} choix :	
Moyenne gailette.....	530 »
Petite gailette.....	550 »
Braisette.....	430 »

Livraison à domicile, à Nantes, par 500 kilos minimum.
Réduction de 5 fr. pour commande de 1.000 k., 10 fr. pour 2.000 k. et 15 fr. pour 5.000 k. livrés en une seule fois à la même personne.
Par wagon, au départ de Nantes, nous cotons les prix suivants :

Briquettes.....	215 fr.
Moyennes gailettes.....	320 »
Petites gailettes.....	340 »
Braisettes.....	260 »
Boulets.....	220 »
Doublets.....	235 »

Ces prix s'entendent aux 1.000 kilos en vrac. Pour livraisons en sacs sur wagon, majoration de 15 francs par tonne, sacs à retourner franco dès réception de la marchandise.
Majoration de 5 francs par tonne lorsqu'il y a plusieurs sortes de charbons dans le même wagon.

Pétroles et Essences les 100 lit.

Pétrole ordinaire, en bidons de 50 litres.....	220 fr.
Essence poids lourd, bidons de 50 litres.....	231 »
Essence Tourisme, bidons de 50 litres.....	241 »
Pétrole blanc cristallisé en caisses.....	123 fr.
Essence poids lourd.....	121 »
Essence Tourisme.....	122 »

Les emballages facturés sont repris au même prix s'ils sont en bon état. Remise spéciale à nos adhérents. Nous consulter.

PRODUITS DIVERS

AVIS IMPORTANT A NOS SYNDIQUES

Nous rappelons que les cours que nous donnons ci-dessous s'entendent pour des livraisons de détail. Il nous revient de différents côtés que certains journaux ont publié des prix inférieurs aux nôtres.
Nous mettons nos adhérents en garde contre cette cotation, car il s'agit là de prix en gros, par wagon complet, ou par quantité de 4 tonnes minimum; probablement aussi pour des qualités inférieures à celles que nous vendons.
Que ceux de nos adhérents qui peuvent grouper entre-eux 5 ou 10 tonnes, n'hésitent pas à écrire à notre Service Commercial qui leur fera des prix défiant toute concurrence.

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilogr. minimum

RIZ ET ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1.	185 »
Riz Saigon Importation N° 2. manque	150 »
Issues de riz.....	112 »
Farine de Manioc.....	150 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

LE TITAN..... 152 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.
Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains :	
par 500 k. minimum.....	140 »
par 100 k.....	150 »
Coprah en farine.....	161 »
Arachides raffinées :	
en farine, ext. bl. Bordeaux.....	182 »
en farine, blanches.....	173 »
en farine de maïs.....	129 »
Maïs pour volailles.....	115 »
Sorgho logé dép. Nantes.....	128 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Proviende

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p' volailles	130 »
Grandes Pondeuses.....	136 »
Farine de viande.....	191 »
Poudre d'os alimentaire.....	94 »
Farine d'os alimentaire.....	99 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE L'OUEST

Proviende bret. p' volailles..... 135 »
nantaïse p' lapins..... 135 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélangés

Mélasse Say, 80 % mélasses.....	96 »
Nos mélasses Say, 50 %.....	113 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	82 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardres.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasses..... 119 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 125 »

ALIMENTATION DES BOEUFES ET VACHES

« Optima » :
p'ur vaches laitières..... 134 »
p' engraissement d. boeufs 138 »
p' vaches (le sac de 5 k.) 14 50

ALIMENTATION GENERALE

Proviende « Sucraff » N° 1... 88 »
« Sucraff » N° 2... 84 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » :
p' engraissement des porcs 139 »
pour porcelets et truies... 192 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Sulfate de Cuivre

Nous cotons, disponible... 330 »
Décembre..... 333 »
les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à l'usine
Majoration de 3 francs par 100 kil. pour livraison en sacs de 50 kilos.
Sulfate de cuivre Anglais, disponible..... 340 »
les 100 kilos sur wagon Nantes. Tendances ferme.



NOS MERCURIALES

Nantes, le 29 novembre.

Grains et Farines

Prix à la production :

Blé en disponible.....	128
Avoines grises ou noires.....	92
Avoines bigarrées nouv.....	83
Sarrasin.....	100
Orge.....	90
Son.....	62
Seigle.....	85
Maïs Maroc Indo-Chine.....	105
Maïs Plata.....	107

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé bottelée.....	365 à 370
Paille de blé pressée.....	350 à 365
Paille d'orge pressée.....	325 à 330

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes

Cours du 22 Novembre

BOEUFES. — Vendus, 16; le 1/2 kilo, derrière, 5 fr.; devant, 4,75.

VEAUX. — Vendus, 438; le kilo: 1^{re} qualité, 8,50 à 9,50; 2^e qualité, 7,25 à 8,25.

MOUTONS. — Vendus, 239; le 1/2 kilo, 9 à 10 fr.

MARCHE AUX VEAUX

Syndicat des Eleveurs et Expéditeurs de la Loire-Inférieure

Entrés : hier, 132; ce jour, 306.
Cours : le plus haut, 7,50; le plus bas, 5,50; moyen, 6,50.

Cours des Vins

Muscadet.....	450 à 550
Gros-Plant.....	220 à 275
Noah.....	150 à 200
Noah, le degré alcool... 7	à 7 50
Poiré.....	6 > à 6 50

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP DE MARS
27 Novembre

Carottes, le k. 0,30, la boîte 0,75; choux, les 16, 18 fr.; choux verts, les 12, 2 fr.; poireaux, les 30, 2,50; céleris branche, 5 à 6; rave, 5 à 6; crosnes, le k., 4 fr.; scorsonnes, la boîte, 1,50; choux Bruxelles, le k., 2,50; oignons, le k., 0,60; betteraves négresses, les 12, 8 fr.; navets, la boîte 0,75, le kilog 0,30; pommes de terre, le k. 0,35.

Pommes à Cidre

Nous cotons, 30 à 355.
Châteaubriant, 27 novembre, 300 fr. les 1.000 kilos. — Nozay, 300 à 310 fr. — Villedeix, 320 à 330 fr. — Moncontour, 380 à 390 fr. — Craon, 320 à 350 fr. — Questembert, 370 à 390 fr. — Rochefort-en-Terre, 330 à 340 fr. — Bonnétable, 280 à 310 fr. — Caillec, 350 à 370 fr. — Meslay, 330 à 340 fr. — Fougères, 350 à 380 fr. — Muzillac, 380 à 390 fr.

Pommes de Terre

Nozay, 25 novembre, 26 à 28 fr. les 100 kilos. — Paimboeuf, 40 à 45 fr. — Bonnétable, 25 à 40 fr. — Caillec, 32 à 34 fr. — Airay, 28 à 32 fr. — Questembert, 25 à 26 fr. — Vannes, 20 à 26. — Rochefort-en-Terre, 27 à 28 fr. — Mayenne, 30 à 32 fr. — Saint-James, 30 à 40 fr. — Bouloire, 25 à 35 fr. — La Flèche, 35 fr. — Guenec-sur-Seorff, 27 à 28 fr. — Ligon, 45 à 50 fr. — Quintin, carly rose, 40 fr. — Saint-Pol-de-Léon : hollandaise jaune, 18 à 20 fr.; aptodate, 24 fr.; julie à chair jaune, 40 fr. les 100 kilos.

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Bœuf. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 4,50-10,75; 2^e cat., 2,50-4,50; 3^e cat., 1,50-2,50.
Veau. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 6,50-8,75; 2^e cat., 5,50-7,50; 3^e cat., 3,50-5,50.
Mouton. — Le demi-kilo : 1^{re} catégorie, 7,50-11,50; 2^e cat., 6,50-10,50; 3^e cat., 5,50-8,50.
Porc. — Le demi-kilo : 7,75-9,25.
Beurre. — Le demi-kilo : 11,50-12,50.
Lapins. — Le demi-kilo : 6,50.
Poulets. — Le demi-kilo : 7,50-8,50.

ANGENIS

Poulets, la paire, 25 à 30 fr.; lapins, la pièce, 15 à 25 fr.; oies, la livre, 4,50 à 5 fr.; pigeons, la paire, 10 à 12 fr.; canards, la douzaine, 10 à 12 fr.; canards, 10 à 11 fr.; œufs, la douzaine, 10,50 à 10,75; veau, la livre, 6,75 à 8 fr.; porcs, 8,75 à 9 fr.; porcelets, la pièce, 260 à 300 fr.

NOZAY

Blé, 125 à 126 fr.; seigle, 89 à 90 fr.; avoine, 89 à 90 fr.; oies, la livre, 4,50 à 5 fr.; canards, 10 à 11 fr.; canards, 10 à 11 fr.; œufs, la douzaine, 10,50 à 10,75; veau, la livre, 6,75 à 8 fr.; porcs, 8,75 à 9 fr.; porcelets, la pièce, 260 à 300 fr.
Cidre, 140 à 150 fr., la barrique, droits en sus.

Beurre, le kilo, en gros 19,90 à 20 fr., au détail 20,25 à 20,50; œufs, la douzaine, 10,90 à 11 fr.; poulets, la couple, petits 23 à 30 fr., gros 32 à 40 fr.; canards, 28 à 30 fr.; oies grasses, la pièce, 32 à 35 fr.; pigeonneaux, la couple, 6,75 à 7 fr.; lapins domestiques, la paire, 12 à 18 fr.; la pièce: lièvres, 27 à 29 fr.; levrauts, 18 à 22 fr.; garenne, 7 à 8 fr.; perdrix, 8 à 8,50; bécasses, 12 à 15 fr.
Bœuf, le kilo vif, 4 à 4,75; vache, 3,50 à 4 fr.; veau, 7,25 à 7,50; mouton, 6,50 à 7 fr.; porc gras, 8 à 8,25.
Porcelets de six à huit semaines, 200 à 290 fr.; de deux à trois mois, 300 à 400 fr.; courants de trois à quatre mois, 400 à 500 fr.; belles jeunes truies adultes, 480 à 550 fr.
A la foire de la Sainte Catherine, les bons bœufs se sont traités à 6.000 fr. la paire; les petits, de 4 à 4.800 fr.; les vaches de trois à cinq ans, prêtes à vêler, 1.800 à 2.500 fr.; vaches d'élevage, 800 à 1.200 fr.; bouvillons, 1.500 à 2.000 fr.

CANDE

Froment, 123-125 fr.; seigle, 100 fr.; orge, 90 fr.; avoine, 95 fr.; pommes de terre, 70 fr.; paille, les 1.000 kilos, 350 fr.; foin, 540 fr.; beurre, le demi-kilo, 9,50; œufs, la douzaine, 10 fr.; poulets, la paire, 28-32 fr.; canards, 22-26 fr. la paire; lapins, la paire, 12 à 18 fr.; lapins de garenne, 6 à 7 fr. la pièce; pigeons, la paire, 9 à 10 fr.; perdrix, 8 à 10 fr. la pièce; lièvre, le demi-kilo, 4 fr.

Porcs gras : amenés 30, vendus 30, le kilo 9 fr. Porcs maigres : amenés 100, vendus 100, de 280 à 380 fr. pièce, œufs, cailles : amenés 300, vendus 380, de 190 à 240 fr. pièce.

CHATEAUBRIANT

Farines, 182 fr.; blé, 125 fr.; sarrasin, 100 fr.; avoine, 85 fr.; orge, 80 fr.; son, 81 fr.; maïs, les 500 kilos, 200 fr.; foin, 280 fr.
Cidre, de 150 à 160 fr. la barrique, droits en sus.
Beurre le kilo, en gros 18 fr., au détail 20 fr.; œufs, la douzaine, 10 à 11 fr.; canards, la douzaine, 10 à 11 fr.; canards, 10 à 11 fr.; œufs, la douzaine, 10,50 à 10,75; veau, la livre, 6,75 à 8 fr.; porcs, 8,75 à 9 fr.; porcelets, la pièce, 260 à 300 fr.

bier : bons lièvres, 26 à 28 fr.; levrauts 15 à 20 fr.; lapins de garenne, 6,50 à 7,50; perdrix, 7 à 8 fr.
Bœufs, 3,75 à 4,50 le kilo; vaches, 3,50 à 4 fr.; veaux, 7 à 7,25; porcs gras, 8 à 8,25; porcs maigres, 400 à 500 fr. la pièce; porcs de lait, vendus de 230 à 280 fr. la pièce.

PAIMBOEUF

Farine 1^{re} qualité, 188 fr.; froment, 127 à 128 fr.; avoine, 95 à 95 fr.; son, 82 à 84 fr.; foin, 215 à 220 fr. les 500 kilos; paille, 155 à 160 fr.
Beurre, 11 à 11,50 le demi-kilo; œufs, 11 à 11,50 la douzaine.
Bœufs gras, 3,90 à 4,50 le kilo; taureaux, 3,90 à 4,30; vaches, 3,70 à 4 fr.; veaux, 5,50 à 6,95; moutons, 6,50 à 6,80; porcs, 7,80 à 8,10; poulets, 27 à 36 fr.; canards, 31 à 35 fr.; pigeons, 9 à 11,50; lapins domestiques, 15 à 19 fr.; garenne, 6 à 8 fr.; lièvres, 22 à 27 fr.

POINIC

Beurre, le demi-kilo, 12,50 à 13 fr.; œufs, la douzaine, 9,50 à 10 fr.; poulets, la couple, 30 à 35 fr., suivant grosseur; pigeons, la couple, 10 à 11 fr.; canards, la couple, 35 à 40 fr.; lapins, la pièce, 15 à 16 fr.; garenne, 8 à 10 fr.

SAINTE-NNE

Poulets, la couple, gros 40 à 50 fr., moyens 32 à 40 fr., petits 25 à 32 fr.; pigeons, la couple, 8 à 10 fr.; lapins, la pièce, 10 à 25 fr.; œufs, la douzaine, 11 fr.; beurre, le demi-kilo, 11,50.

GLISSON

Blé, 123 à 125 fr., tendance à la baisse; farine, 175 à 180 fr. le quintal; son, 75 fr.; avoine, 115 fr.; sarrasin, 115 à 120 fr.; foin, 60 à 70 fr.; paille, 40 fr.; pommes de terre, 35 à 40 fr.
Beurre, 10 à 12 fr. la livre; œufs, 11 à 11,25 la douzaine; poulets, 30 à 45 fr. la couple; lapins, 15 à 20 fr. la pièce.
Vaches pleines ou en lait, 1^{re} qualité 3.600 fr., 2^e qual. 2.500 fr., 3^e qual. 1.100 à 1.700 fr.; jeunes bœufs et taureaux maigres, 1^{re} qualité 5,50, 2^e qual. 5 fr., 3^e qual. 4,25 à 4,75. Porcs de lait, 200 à 300 fr.; maigres, 300 à 450 fr., en hausse; gras, 8,60 le io.
L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

Pépinières Américaines DE L'OUEST

Etablissements Viticoles

Eugène GIRAULT O. S.

Pépiniériste Viticoleur

JAUNAY-CLAN (Vienne)

Tél. 3 et 75

Expositions Nationales
Tours, Paris
1^{er} Prix, Médailles d'Or
H. Cote, M. du Jury

60 hectares Vignobles
et Pépinières
Plants petits et médailles
variétés. — Reproducteurs
directs recommandés
Vastes Champs
de Pêche Meres
Champs d'Expériences
Assolement Sélection garantis

C'est aux Pépinières GIRAULT
que nous devons
nos meilleures Sélection!

CATALOGUE SUR DEM.
Agents sérieux acceptés

MANUFACTURE NANTAISE

de

Voitures d'Enfants

Angle Rués de Verdun et de Strasbourg, 28

Ses LANDAUS

Ses POUSETTES

Ses VOITURES Plantes

Réparations et Accessoires

VENTE DIRECTE DE LA FABRIQUE AU CLIENT

AGRICULTEURS !

Le Cabinet

A. BLOUIN

3, Rue de Feltre - Nantes

Téléphone 123-65

se tient à votre disposition pour vos ventes au détail de Fonds de Commerce - Terres - Immeubles - Fermes, etc., et vous donnera gratuitement tous conseils utiles.

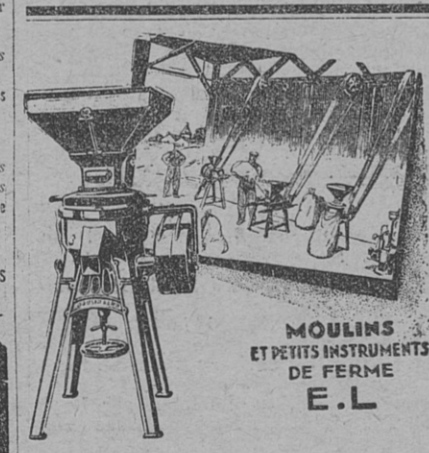
A CEDER

2504. — GRAINETERIE, 1/2 gros et détail, aff. 500.000; import. matériel. Prix : 80.000 fr.
2518. — GRAINETERIE, 1/2 gros et détail, vieille maison gros, chiffre aff. Prix à débattre.
2532. — ENTREPRISE DE BATAILLAGE, grosse commune agricole, trois machines, bon rapport. Prix : 60.000.

A VENDRE

2416. — PETITE FERME sortie de Nantes, bons bâtiments, libre de suite. Prix : 75.000 fr.
2520. — MAISON, bourg prox. Nantes, 3 pièces et grandes dépendances. Prix : 75.000 fr. à débat.

POUR ETRE EPATANT : la force FAIRE RIRE DAÏE FRANÇAISE 65, Faubourg St-Denis, Paris (10^e) NOUVEAU GRATUITEMENT DE DÉMARRAGE DE TOUTES VOITURES. Forces, Physique, Hygiène à la portée de tous. Proposés par Magnétique, Secrétaire et l'œuvre de santé de la médecine, pour APPRENDRE SEUL, SOTTES DANSES Chansons et Rondeaux, Fiches de Théâtres Accordeons, Harmonicas, etc. Méthode p' appr. seul, TRAVAIL, COURTOISE, PATIENCE DE FER, MÉTHODOSE



MOULINS ET PETITS INSTRUMENTS DE FERME

E.L.

EXTRAIT DE NOS PRIX COURANTS

Moulins à meules horizontales en aggloméré.

N° 0. Débit 50-70 kgs à l'heure	765 fr.
N° 1. — 100-125 —	1.425 fr.
N° 2. — 125-150 —	1.720 fr.

Bluteries.

N° 1. Débit horaire 100-125.....	1.395 fr.
----------------------------------	-----------

Aplatisseurs.

N° 2. Débit 350-400 kgs à l'heure.	1.165 fr.
------------------------------------	-----------

Moulins combinés avec aplatisseurs.

N° 1.....	2.250 fr.
-----------	-----------

Coupe-racines à disque.

N° 1. Débit 3.000 kgs à l'heure.	725 fr.
----------------------------------	---------

Coupe-racines à cylindre.

N° 1. Débit 1.300 kgs.....	715 fr.
----------------------------	---------

Brise-Tourteaux.

Débit 200 kgs.....	775 fr.
--------------------	---------

Trieur de pommes de terre.

Débit 1.500-2.000.....	900 fr.
------------------------	---------

Scie combinée.

Sans lame.....	645 fr.
----------------	---------

Bronette monte-sac.

Avec cliquet d'arrêt.....	270 fr.
---------------------------	---------

Tous les appareils portant fonctionner au moteur sont montés avec poignée de commande.

Solidité et parfait fonctionnement garantis sur contrat.

farine LA REINE

L'essayer c'est l'adopter

Résultats surprenants

Départ chez M. CHATEAU à Goudray (Plessé)

PRODUIT NATUREL à base de CYTOUBES

Spécial pour l'Engraissement des Porcs

AGENTS et DÉPOSITAIRES demandés

S'adresser : Société AFRIQUE et MÉTROPOLE, 24, Rue St-Lazare, PARIS

LE CAFÉ ÉMILE

donne de la vigueur

GOUTEZ-LE MADAME !

13, Quai du Port-Maillard - NANTES

A VENDRE

16 Foudres en chêne état neuf, de 17 hectos, au prix de 590 francs l'un.

LIMOUZY, rue Pasteur, Perpignan.

Chaussures PAUL

NANTES - 8, Rue d'Orléans - NANTES

Actuellement « SOLDES » avant Inventaire

PRIX SENSATIONNELS

GUEUDET

NANTES - 10, Rue Crébillon - NANTES

SES COMPLETS

79 - 95 - 125 - 175 fr.

Pour Enfants : 59 - 75 - 89 fr.

VÊTEMENTS IMPERMEABLES, CUIRS, CIRE, GABARDINES

TOUT LE VÊTEMENT, HOMMES, DAMES, ENFANTS

GUEUDET HABILLE BIEN

CIDRE

COLORE - BONIFIE

CONSERVE - CLARIFIE

MALADIES GUÉRIES

PAR LES

PRODUITS GATÉ

PRÉPARER LA VRAIE MARQUE

T. PHOENIX et E. GALICHÈRE - SÈLE

1. JURY : Pharmacie de la Prévoyance, à Héric; Sicaud, à Fay-de-Bretagne; Garnier, à Pont-Château; Alain Legat, à Savenay; Thibault, à St-Mars-la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-Roux, à Plessé.

LES RISQUES DE L'ÉLEVAGE

sont complètement supprimés par l'emploi de la

FARINE ATÉ

ALIMENT SPÉCIAL INDISPENSABLE A LA BONNE FORMATION DES OS ET DES MUSCLES

CINQ FOIS plus efficace que toute autre provende

Exigez bien

A T É la marque

C'EST VOTRE GARANTIE. C'EST AUSSI L'ASSURANCE D'AVOIR DES ANIMAUX SAINS ET VIGOUREUX QUI FERONT PRIME SUR TOUS LES MARCHÉS

Vous trouverez la farine ATÉ dans toutes les Succursales de l'Economie, aux Docks de l'Union des Docks et chez plus de 2.000 DEPOSITAIRES EN BRETAGNE, NORMANDIE ET VENDEE

Il y a un dépôt de FARINE ATÉ près de chez vous